

Etat d'avancement du nouveau Plan Local de l'Urbanisme PLU

Petit rappel du contexte (cf. journal du village fin 2008)

Le Plan d'Occupation des Sols POS de la commune est de conception ancienne, puisque les études initiales datent des années 80 pour une approbation officielle en juin 1990 de la première version. Par délibération en date du 30 octobre 2008, la commune a décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local de l'Urbanisme PLU, nouvelle appellation du POS.

Le PLU est le document de référence qui permet à la commune d'organiser le développement de son territoire sur les 10/15 ans à venir.

Ce document de planification urbaine élaboré à l'échelon de la commune doit respecter les principes et aussi les textes réglementaires issus de la loi SRU Solidarité et Renouvellements Urbains du 13 décembre 2000.

Le PLU doit être un outil au service du développement de la commune. Il comprend deux parties : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable PADD et le PLU partie 'réglementaire' :

- le PADD exprime une vision stratégique d'aménagement ; notions d'intérêt général et de développement durable (quel territoire et quel patrimoine à transmettre aux générations futures?)
- le PADD dessine le village de demain à grande échelle mais aussi à l'échelle des quartiers
- le PADD s'intéresse à la satisfaction des besoins de tous les acteurs du territoire relatifs à la vie quotidienne : déplacements, équipements publics, commerces et services de proximité, préservation des ressources et du patrimoine, réduction des risques et des nuisances, logements et cadre de vie, ...
- le PLU formalise dans sa dernière partie la cartographie des différentes zones à l'échelle du cadastre et les règles d'urbanisme qui devront être appliquées.

Une des grandes nouveautés est sans doute le cadre réglementaire bien plus contraignant qu'auparavant pour l'élaboration de ce projet. Le préfet de l'Ain nous a ainsi adressé, dans son porter à connaissance, l'ensemble des textes que le PLU doit respecter, en cohérence avec la loi SRU. Les grands **thèmes** sont :

- Utilisation économe et équilibrée des espaces urbains, naturels et dédiés à l'activité agricole.
- Diversité des fonctions urbaines et mixité sociale à programmer, même dans l'habitat dit rural.

Le calendrier prévisionnel

Intitulé de la phase	Période de réalisation
Choix de l'équipe d'architectes urbanistes	Novembre 2008 à janvier 2009
PADD : état des lieux et diagnostic	Mars 2009 à novembre 2009
PADD : élaboration du projet global et définition d'orientations d'aménagement par secteur	Décembre 2009 à septembre 2010
PLU : déclinaison du projet en terme réglementaire(zonage et règles de construction)	Octobre 2010 à mars 2011
Avis des services de l'Etat et des personnes publiques associées	Avril 2011 à juin 2011
Enquête publique	Juillet 2011 à septembre 2011
Approbation du projet de PLU par le conseil municipal	Octobre 2011

Une démarche de projet :

La commission municipale PLU s'est mise au travail dès la fin de l'année 2008 pour ce chantier prévu sur trois ans :

- consultation et choix d'une équipe pluridisciplinaire pilotée par Valérie Serratrice, architecte/urbaniste
- programmation d'une douzaine de demi-journées de travail en réunion thématique à la mairie en 2009
- rencontre avec des représentants des activités commerciales et agricoles
- association des services de l'Etat.

Le point à fin 2009 :

L'ensemble de la partie état des lieux et diagnostic a été réalisée de mars à octobre 2009. Cette étape a fait l'objet d'une présentation en séance publique le 20 novembre.

Un dossier reproduisant l'ensemble des présentations faites lors de cette séance sera mis à disposition des habitants de la commune, dans les locaux de la mairie. Un cahier de recueil des avis et suggestions pour le PLU est également disponible en mairie.

A la fin de la réunion du 20 novembre, la commission PLU a présenté une première version de son projet de programme 'stratégique' pour la mise au point du PADD. Ce tableau en dresse une version synthétique :

Priorité	Enjeux, objectifs
1	L'aspect « village rural et actif » conservé , tout en intégrant le dynamisme de notre territoire et la dimension intercommunale: Conserver l'équilibre entre espace urbanisé et espace dédié aux activités économiques, agricoles et espace naturel.
2	La croissance démographique maîtrisée et l'habitat diversifié (objectif de mixité sociale). <ul style="list-style-type: none">· Le dimensionnement du POS actuel est supérieur aux besoins définis par le SCOT (schéma directeur du territoire Bugey Côtière Plaine de l'Ain). (Hypothèse haute 3000 habitants en 2020). Une révision s'impose.· Un effort particulier est à engager pour la construction de logements accessibles à la location.
3	Un centre bourg développé en cohérence avec la taille du village : <ul style="list-style-type: none">· Renforcer et réorganiser le centre du village trop à l'étroit et ne mettant pas en valeur l'église classée.· Programmer et regrouper les équipements publics ou d'intérêt collectif.
4	Le patrimoine naturel et culturel préservé et mis en valeur (point fort de la commune) <ul style="list-style-type: none">· Le préserver et mieux le faire connaître.· Valoriser les atouts touristiques tout en raisonnant les pratiques (accès rivière).
5	Des déplacements plus durables et plus sûrs <ul style="list-style-type: none">· Optimiser les déplacements (localisation des zones à urbaniser proches du centre bourg) et favoriser les modes doux (marche à pied et vélos),· Renforcer la lutte contre l'insécurité routière.
6	Une ressource en eau fragile, donc à protéger <ul style="list-style-type: none">· Participer à la préservation de la ressource en eau (quantité et qualité) en cohérence avec les actions du SIVU de la basse vallée de l'Ain.

Jean-Paul Salandre